

Les propositions des Libéraux de santé pour une *Europe de la Santé*

Conférence de presse du jeudi 16 mai 2024



Les Libéraux de Santé, qui regroupent les 10 principaux syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux* souhaitent faire vivre le débat relatif à la santé dans le cadre des élections européennes et s'engagent à promouvoir une *Europe de la Santé*. Ils présentent, à l'occasion de cette conférence de presse, leurs propositions pour sensibiliser et mobiliser les candidats à l'élection européenne autour de l'enjeu majeur de la santé.

* les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDBIO et le SNAO. Les membres des LDS partagent la même vision de l'exercice libéral et de ses valeurs (indépendance, responsabilité, solidarité). Les LDS sont attachés au système conventionnel.

Contexte

Une récente enquête Eurobaromètre révèle que la santé est l'un des principaux sujets de préoccupation des électeurs européens. La santé publique arrive en effet en seconde position des principaux enjeux identifiés pour l'élection, qui aura lieu le 9 juin prochain en France, derrière la lutte contre la pauvreté et devant le renforcement économique et la défense. **38% des citoyens européens estiment que l'UE doit prendre des mesures concrètes et des initiatives visant à améliorer les soins de santé.**

La même tendance est observée en France. Le dernier baromètre Harris interactive effectué auprès d'un échantillon représentatif de 2300 Français, indique que la santé arrive en 3^e position des thèmes qui compteront le plus dans les choix de vote, derrière le pouvoir d'achat et l'immigration. La santé est même en pole position des sujets qui influenceront le vote des étudiants (32%), à égalité avec le pouvoir d'achat.

Bien que le secteur de la santé soit traditionnellement considéré comme une compétence nationale, il est au cœur des préoccupations des Français, et notamment des plus jeunes. Ces données appuient, pour les LDS, le fait que les élections européennes doivent être l'occasion d'un débat de fond sur les futures orientations communes au service de la santé des citoyens européens. **Les élections du 9 juin doivent impulser une future *Europe de la santé*.**

La santé, un enjeu européen mis en lumière par la crise sanitaire

Le rôle de l'UE dans l'amélioration de la santé de nos concitoyens est fondamental.

La crise Covid, mais aussi le retour de la guerre sur le vieux continent, ont accéléré ces dernières années, la mise en place d'une dimension européenne de la santé.

La Covid-19 a particulièrement mis en lumière le rôle de l'Europe dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent. L'Europe a notamment été le continent à produire le plus de vaccins à ARN messager dans le monde. L'adoption du Paquet santé en 2020 a par ailleurs renforcé les capacités des agences européennes de santé à mettre en place des stratégies coordonnées en cas de menaces sanitaires graves.

La volonté des états membres de l'Union européenne (UE) de renforcer l'industrie européenne après la pandémie s'est aussi illustrée dans le secteur de la santé, avec **une intention de rendre plus forte la souveraineté européenne en matière sanitaire et en matière de médicaments.** La création d'une nouvelle autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire, l'HERA, est l'aboutissement de la

solidarité dont les états européens ont dû faire preuve face à la Covid. Cette agence doit aussi avoir pour rôle de mettre en place des plans de solidarité entre les états membres à l'échelle européenne, afin de faire face à la pénurie de certains médicaments et anticiper les crises.

La réforme de la législation sur les médicaments, ou « paquet pharmaceutique », présentée par la Commission européenne le 26 avril dernier, est un autre texte majeur pour les systèmes de santé européens. Cette réforme doit aussi permettre de tirer les leçons de la pandémie de Covid-19 à l'échelle européenne.

L'accès aux soins, une problématique européenne

La situation démographique, marquée par le vieillissement de la population européenne, renforce l'intérêt des concitoyens européens en matière de santé et d'accès aux soins des populations. **Les systèmes de santé des États-membres sont soumis aux mêmes tensions liées au vieillissement de leur population, aux mêmes enjeux de financement et d'accès aux soins.**

Si les européens vivent plus longtemps et en meilleure santé, la proportion du nombre de personnes âgées ne cesse de croître. La commission européenne indique que « *d'ici à 2050, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans avoisinera les 30 %, contre environ 20 % aujourd'hui* ». Une situation synonyme de défis immenses pour les systèmes de santé européens. La France le sait bien, puisque son système de santé national subit de plein fouet les conséquences de ce rapprochement du mur démographique, et de la prévalence des maladies chroniques.

Vers une action européenne en matière de personnel de santé ?

Face à ces constats, les ministres de la santé européenne planchent actuellement sur un projet de conclusions sur le futur de l'*Europe de la santé*. Celui-ci doit être adopté lors du Conseil Epsco du 21 juin prochain, composé des ministres chargés de l'emploi, des affaires sociales, de la santé et de la protection des consommateurs de tous les États membres. Ce projet de conclusion devra servir d'orientation à la prochaine Commission européenne. Le premier chapitre du projet de conclusion est consacré au personnel de santé et la crise de la main-d'œuvre en matière de santé figure parmi les sujets prioritaires identifiés par la présidence belge de l'UE. L'enjeu sera notamment de trancher sur l'idée d'une stratégie globale de l'UE pour le personnel de santé, qui ne fait pas consensus. En effet, le sujet touche aux compétences des États et aux spécificités nationales des systèmes de santé.

Le sujet de l'accès aux soins et de **la reconnaissance des professionnels libéraux et de leur formation à l'échelle européenne** est un sujet de préoccupation central de l'action des LDS. L'harmonisation des critères de reconnaissance des qualifications selon les pays de l'UE est un défi qui doit être mené collectivement pour garantir à l'ensemble des citoyens européens un haut degré de qualité des prises en charge. Les LDS soutiennent ainsi les partisans d'une action européenne en matière de personnels de santé qui réponde aux besoins de tous les États membres.

Les défis de la santé publique et du numérique

Construire une Europe de la santé est également une chance à saisir en matière de santé publique. Le plan européen pour vaincre le cancer est l'illustration d'une volonté commune des états-membres à prendre à bras le corps cet enjeu. Environ 1 européen sur 10 meurt d'un cancer avant l'âge de 75 ans. Pour autant, tous les citoyens européens n'ont pas les mêmes chances de guérison suivant le pays dans lequel ils vivent. Les chances de survie peuvent varier jusqu'à 25% entre les pays. Face à ces inégalités d'accès aux soins, le plan cancer a notamment permis la création du Registre des inégalités face au cancer. Pour autant, l'efficacité de l'action publique en matière de santé au niveau européen et les initiatives restent limitées.

Les transformations numériques et l'innovation en santé constituent aussi des enjeux majeurs pour l'ensemble des citoyens européens. L'adoption d'un Règlement sur l'espace européen des données de santé, le 22 mars dernier, a posé les jalons d'un cadre harmonisé de collecte et d'utilisation des données de santé. Cette première étape a posé les bases d'un futur marché unique des données au sein de l'UE. Le règlement européen des données de santé est aussi un outil précieux pour encadrer le développement des nouvelles technologies en santé, en particulier l'Intelligence artificielle (IA), qui constitue une avancée majeure pour la recherche médicale et la transformation des modèles de prise en charge européens.

On le voit, les enjeux de l'élection européenne en matière de santé sont mieux identifiés et pris en compte depuis la crise sanitaire, avec des défis importants pour les professionnels de santé et les patients. Pour autant, les LDS constatent que le sujet n'occupe pas une place de premier plan dans la campagne électorale, et le déplorent. Bien qu'elle ne soit pas traditionnellement une fonction régaliennne de l'UE, la santé mérite d'être intégrée pleinement aux débats européens tant elle est une préoccupation prioritaire des citoyens et prend une place de plus en plus importante dans les débats menés au niveau du parlement européen. **Pour ces raisons, les LDS présentent, à**

l'occasion de cette conférence de presse, leurs propositions pour sensibiliser et mobiliser les candidats à l'élection européenne autour de la santé.

Les propositions des LDS

Pour une Europe de la Santé

Agir contre les pandémies

- Construire à l'échelle de l'Union Européenne les politiques et outils de prévention et de lutte contre les pandémies.

Soutenir la recherche et l'innovation

- Recentrer le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation sur la Santé afin d'accélérer le développement de nouvelles thérapies et de vaincre le cancer.

Développer l'accès aux soins avec le numérique

- Soutenir les initiatives en matière de santé numérique pour améliorer la qualité et l'accès aux soins.

Relocaliser la production des produits de santé

- Doter l'UE d'une politique industrielle du médicament permettant d'en finir avec les pénuries actuelles.

Pour la reconnaissance des professionnels de santé libéraux

Garantir et promouvoir le plus haut niveau de qualification

- Encourager la mise à jour des formations initiales ainsi que leur coordination entre États membres pour assurer des soins de haute qualité dans toute l'Union.
- Garantir que la reconnaissance des qualifications obtenues hors de l'UE se fasse dans chaque État membre selon les mêmes critères et dans le respect des normes minimales de formation figurant de la directive « Qualifications professionnelles ».
- Introduire dans la directive 2005/36 un système commun d'évaluation régulière et indépendante des formations dispensées dans tous les établissements de formation de tous les États membres et relancer les « cadres communs de formation ».

- Renforcer la formation des professionnels de santé en matière de préparation aux crises futures, tel que prévu par le projet européen HERA (Health Emergency Response Authority).
- Encourager la formation continue tout au long de la vie, condition indispensable à des soins de qualité.

Pour l'indépendance professionnelle

Lutter contre la financiarisation de la santé : les structures de soins et les pharmacies ne sont pas des entreprises comme les autres

Pour sanctuariser l'indépendance des professionnels de santé et des structures libérales de soins, il est primordial de préserver le principe de subsidiarité entre les États membres et l'Union européenne en matière de santé. La subsidiarité est essentielle pour garantir que l'État français conserve la souveraineté nécessaire à l'application de sa réglementation nationale spécifique en santé.

La Cour de Justice européenne dans deux arrêts* confirme qu'il « appartient aux États membres de décider du niveau auquel ils entendent assurer la protection de la santé publique et la manière dont ce niveau doit être atteint. Ce niveau pouvant varier d'un État membre à l'autre, il convient de reconnaître aux États membres une marge d'appréciation ». Elle reconnaît également que **la qualité de professionnel de santé comme exploitant de sa structure et détenteur des capitaux constitue un gage de responsabilité, ses intérêts économiques se trouvant tempérés par ses obligations professionnelles et déontologiques.**

L'ordonnance du 8 février 2023 relative au du cadre juridique des Sociétés d'exercice libéral (SEL) consacre l'usage de la notion de « professionnel exerçant » précise certains garde-fous opérationnels permettant de renforcer la protection de l'indépendance des professionnels en améliorant la transparence du fonctionnement des structures.

- Préserver l'indépendance des structures de soins et des officines passe notamment par :
- Le maintien de la subsidiarité entre les États membres et l'Union européenne en matière de santé
- La limitation aux seuls praticiens de la création et la gestion des entités juridiques de droit privé autorisées à pratiquer une profession de santé ;

- L'obligation pour les professionnels de santé actionnaires de telles sociétés, d'y exercer leur profession.

Pour la souveraineté numérique

Œuvrer ensemble pour un avenir de santé numérique qui n'entrave pas les professions et la prestation de soins

- Développer une IA européenne au service de la Santé et des professionnels.
- Encadrer le développement des plateformes et éviter les concentrations.
- Mettre en œuvre une database européenne sécurisée des données de santé accessibles aux professionnels de santé à des fins de recherche.
- Veiller à ce que les principaux développements législatifs dans le domaine de la santé en ligne, tels que l'Espace européen des données de santé, soient réellement réalisables. Les développements de la politique de santé numérique doivent également prendre en compte les charges financières et administratives qu'ils entraînent pour les professionnels de santé libéraux.
- La sécurité et la confidentialité du patient, du professionnel de la santé et de la relation privilégiée entre les deux ne doivent pas être compromises : à ce titre, l'échange numérique d'informations sur les données et les dossiers des patients doit être à l'épreuve des défaillances et protégé à tout prix contre les abus et l'exploitation.

Construire une IA européenne au service de la santé et de la qualité des soins

- Veiller à ce que les progrès de la santé en ligne et de l'intelligence artificielle (IA) ne se substituent pas à l'expertise, notamment clinique, au diagnostic, au traitement et aux soins de suivi par un professionnel de santé.
- Combattre l'exploitation des données personnelles de santé par des entités commerciales qui utilisent les progrès de l'IA pour fournir aux patients des traitements dangereux et en dehors des professionnels de santé.
- Mettre en œuvre une database européenne sécurisée des données de santé accessibles aux professionnels de santé à des fins de recherche.
- Garantir que les professionnels libéraux qui ont contribué à collecter des données pour l'IA en soient les codétenteurs.

À propos des Libéraux de santé

Les Libéraux de Santé (LDS) sont une intersyndicale constituée des dix syndicats majeurs représentatifs des professionnels de santé libéraux. Elle découle d'une alliance historique entre les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDBIO et le SNAO. Unis par une vision commune de l'exercice libéral de la santé, les membres des LDS partagent des valeurs fondamentales telles que l'indépendance, la responsabilité et la solidarité.

Les LDS se caractérisent par un engagement fort dans le système conventionnel, témoignant de leur attachement à maintenir les principes fondamentaux de l'Assurance maladie qui visent à garantir l'accès aux soins pour tous.

La responsabilité et le travail de fond sur des propositions constructives guident les travaux des LDS. Ces travaux se concentrent sur plusieurs axes stratégiques, dont la restructuration de l'organisation des soins au service des patients pour garantir à tous une prise en charge complète et humanisée.

Ils s'investissent naturellement dans l'évolution des métiers de santé, afin de répondre aux enjeux contemporains du secteur. Ils encouragent une formation initiale et continue de qualité des professionnels.

Les LDS participent activement au débat sur le financement des soins de ville et sont impliqués dans les discussions relatives à la fixation de l'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie). Ils militent ainsi pour un meilleur équilibre entre les budgets alloués aux soins de ville et ceux destinés aux établissements publics de soins.

Les LDS promeuvent le développement d'une santé numérique qui respecte l'humain, veillant à intégrer les avancées technologiques de manière éthique et responsable.

Ainsi, par leur action concertée, les LDS entendent promouvoir une pratique de santé libérale durable, éthique et tournée vers l'avenir, pour la qualité des soins.

Ils formulent régulièrement des propositions, dont la rédaction d'un Projet de loi de Santé ambitieux, et portent des projets, notamment en faveur de la coordination des soins, ou de l'indépendance professionnelle dans le cadre des organismes interprofessionnels nationaux (UNPS et UNAPL) où ils occupent une place importante.